

RÉGION NORMANDIE

Concertation régionale – Transition des systèmes

2nd séquence : 30 novembre 2021



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

RÉGION NORMANDIE

Introduction par Mme Clotilde EUDIER

Vice-Présidente en charge de l'agriculture, de la pêche et
de la forêt

Synthèse de la première séquence du 19 novembre 2021

- ⇒ **Intérêt marqué pour la mise en œuvre d'un nouvel outil d'accompagnement des projets de transition de systèmes**
- ⇒ **Ouverture en Normandie des 3 entrées de la MAEC forfaitaire**
- ⇒ **Engagement volontaire et volonté d'essaimage = pas de ciblage prioritaire (territoires ou filières)**
- ⇒ **Volonté de simplification dans la mise en œuvre**
- ⇒ **Une certaine souplesse laissée aux bénéficiaires : type d'entrée, période de référence pour indicateurs de résultat, structure habilitée à accompagner le bénéficiaire...**

Cadrage financier de la MAEC forfaitaire en Normandie

Enveloppe nationale FEADER 2023 – 2027 : 110 millions € pour MAEC forfaitaire

Dont pour NORMANDIE : 7,6 millions € sur la programmation

Taux d'aide : 80% FEADER / 20% Région Normandie

Budget total en Normandie = 9,55 millions euros

Montant aide forfaitaire = 18 000€ par exploitation (pour 5 ans)



530 dossiers

Architecture du Contrat de transition Outil = MAEC forfaitaire « transition »

- **Approche progressive** : accompagnement des **transitions d'un point A vers un point B sur 5 années**. L'état initial et l'état d'arrivée sont définis grâce à la réalisation d'un **diagnostic agro-écologique de l'exploitation**. Le diagnostic initial fixe des préconisations et un plan d'actions pour atteindre les objectifs. L'accompagnement porte sur la démarche de progression et donc sur **les résultats obtenus**.
- **Approche personnalisée** : à la différence des MAEC surfaciques qui offrent des cahiers des charges prédéfinis, le **contractant identifie une thématique sur laquelle il souhaite faire évoluer son exploitation**. Une ou plusieurs thématiques complémentaires peuvent être activées. Un **indicateur de résultat** est défini pour la thématique principale.

Architecture de la MAEC forfaitaire « transition »

- **Approche transition nécessitant un accompagnement** : le changement de pratiques se matérialise par un **écart majeur entre le point A et le point B**. Cette approche permet d'accompagner « la prise de risque ».
- **Approche forfaitaire** : la rémunération est calculée sur une base forfaitaire déterminée à partir d'une ferme française moyenne. Elle prend en compte les surcoûts et manques à gagner liés aux changements de pratiques, ainsi que les coûts liés à la réalisation des diagnostics.

Cadrage

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LA SALLE

Les trois entrées alternatives de la MAEC forfaitaire « transition »

Trois portes d'entrée alternatives (thématiques obligatoires) :

- **Stratégie phytosanitaire** / indicateur de résultat = réduction de 30% des IFT (herbicides et hors herbicides) de l'exploitation
- **Impact carbone** / indicateur de résultat = amélioration de 15 % du bilan carbone de l'exploitation
- **Autonomie protéique** / plusieurs indicateurs de résultat activables pour améliorer l'autonomie protéique de l'exploitation (engagement sur 2 blocs)



Evolutions possibles sur entrées proposées et cahiers des charges selon avis de la Commission Européenne



Amélioration de l'autonomie protéique de l'exploitation

BLOC 1
Accroissement de la part de surfaces d'intérêt protéique fourragères

BLOC 2
Amélioration des pratiques d'élevage

BLOC 3
Accroissement de la production fermière de concentrés

BLOC 4
Amélioration de l'origine de la MAT achetée ou de la qtité d'aliments composés

Les trois entrées alternatives de la MAEC forfaitaire « transition »

Entrée « Autonomie protéique » : détail des blocs d'indicateurs

Bloc 1 / Accroissement de la part de surfaces d'intérêt protéique fourragères

Indicateur ruminants = **+10% de SIPROT / SFP**

Bloc 2 / Amélioration des pratiques d'élevage

Indicateur ruminants = **+15% d'ares pâturés / UGB**

Indicateur monogastriques = **+5 % de MAT / 100kg de poids vif**

Bloc 3 / Accroissement de la production fermière de concentrés

Indicateur = **+20% concentrés produits / concentrés consommés** (céréales pures ou mélange < 50% protéagineux) ou **+10% concentrés produits / concentrés consommés** (protéagineux purs ou méteil > 50% protéagineux)

Bloc 4 / Amélioration l'origine de la Matière Azotée Totale (MAT)

Indicateur = **-10% de MAT « bateau » / MAT achetée**

Indicateur = **-10% MAT achetée par unité de production** (ruminants) / **-5% MAT achetée par unité de production** (monogastriques)

Architecture de la MAEC forfaitaire « transition »

	Diagnostic	Plan d'actions	Indicateur de résultat
Thématique obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Thématiques optionnelles	Facultatif	Facultatif	Sans objet

CUMUL AVEC MAEC SURFACIQUE ET CAB				
Thématique	MAEC SYSTEMES	MAEC LOCALISEES "Biodiversité"	CONVERSION A L'AB	PSE
Stratégie phytosanitaire	NON AUTORISE	POSSIBLE	NON AUTORISE	NON AUTORISE
Impact carbone		POSSIBLE	POSSIBLE	
Autonomie protéique		POSSIBLE	POSSIBLE	

Questionnement pour « Impact carbone » :
possibilité de cumul avec vente de crédits carbone ?

Cadrage

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LA SALLE

Diagnostic et plan d'actions

Utilisation d'outils standardisés :

- Entrée « Stratégie phytosanitaire » : ACTA DIAGAGROECO + calculette IFT
- Entrée « Impact carbone » : CAP'2ER, CarboneTrack...
- Entrée « Autonomie protéique » : DEVAUTOP

Agrément des structures habilitées à la réalisation :

1 Appel à candidatures courant 2022 + complément mi-parcours pour agrément des structures / techniciens habilités à réaliser les diagnostics, plans d'actions, accompagnements et suivi des indicateurs de résultat

Entretien préalable à l'engagement (avec structure habilitée) :

Non obligatoire. Réunion collective d'information + entretien individuel = permet d'identifier la voie d'entrée à privilégier avant d'engager le diagnostic

Période de référence pour les indicateurs de résultat

Entrée « Stratégie phytosanitaire » :

- IFT dernière campagne culturale
Ou (choix de l'agriculteur)
- Moyenne IFT des deux dernières campagnes culturales

Entrées « Impact carbone » et « Autonomie protéique » :

- Dernière campagne culturale / dernier exercice comptable

Dispositif

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LA SALLE

Païement des dossiers

Solution retenue : Païement annuel des dossiers / 5 païements

Pièces justificatives pour païements :

Année 1 : Diagnostic et plan d'actions

Année 2 : Simple demande en ligne (attestation sur l'honneur du maintien de l'engagement)

Année 3 : Bilan intermédiaire (compte-rendu du bilan en 3^{ème} année)

Année 4 : Simple demande en ligne (attestation sur l'honneur du maintien de l'engagement)

Année 5 : Diagnostic final justifiant de l'atteinte de l'indicateur de résultat



Régime de sanctions

Réflexion en cours au niveau de Régions de France

Premiers éléments de réflexion :

- Abandon en cours d'engagement : sanction = remboursement des aides perçues
- Indicateur de résultat non-atteint en fin d'engagement :
 - Si indicateur $< 50\%$: sanction = remboursement totale de l'aide
 - Si indicateur entre 50% et 100% : sanction = remboursement par système de seuils en fonction de l'écart

Dispositif

Proposition de calendrier de mise en œuvre en Normandie

1^{er} trimestre
2022

Adoption des nouveaux dispositifs agricoles régionaux

1^{er} semestre
2022

Appel à candidatures agrément des structures habilitées à réaliser les diagnostics/plans d'action

2nd semestre
2022

Réunions d'information et réalisation des entretiens individuels
(non obligatoires)

1^{er} trimestre
2023

Appel à projets 2023 « MAEC forfaitaire transition » : dépôt des dossiers (dont diagnostic, plan d'actions, valeur de l'indicateur)

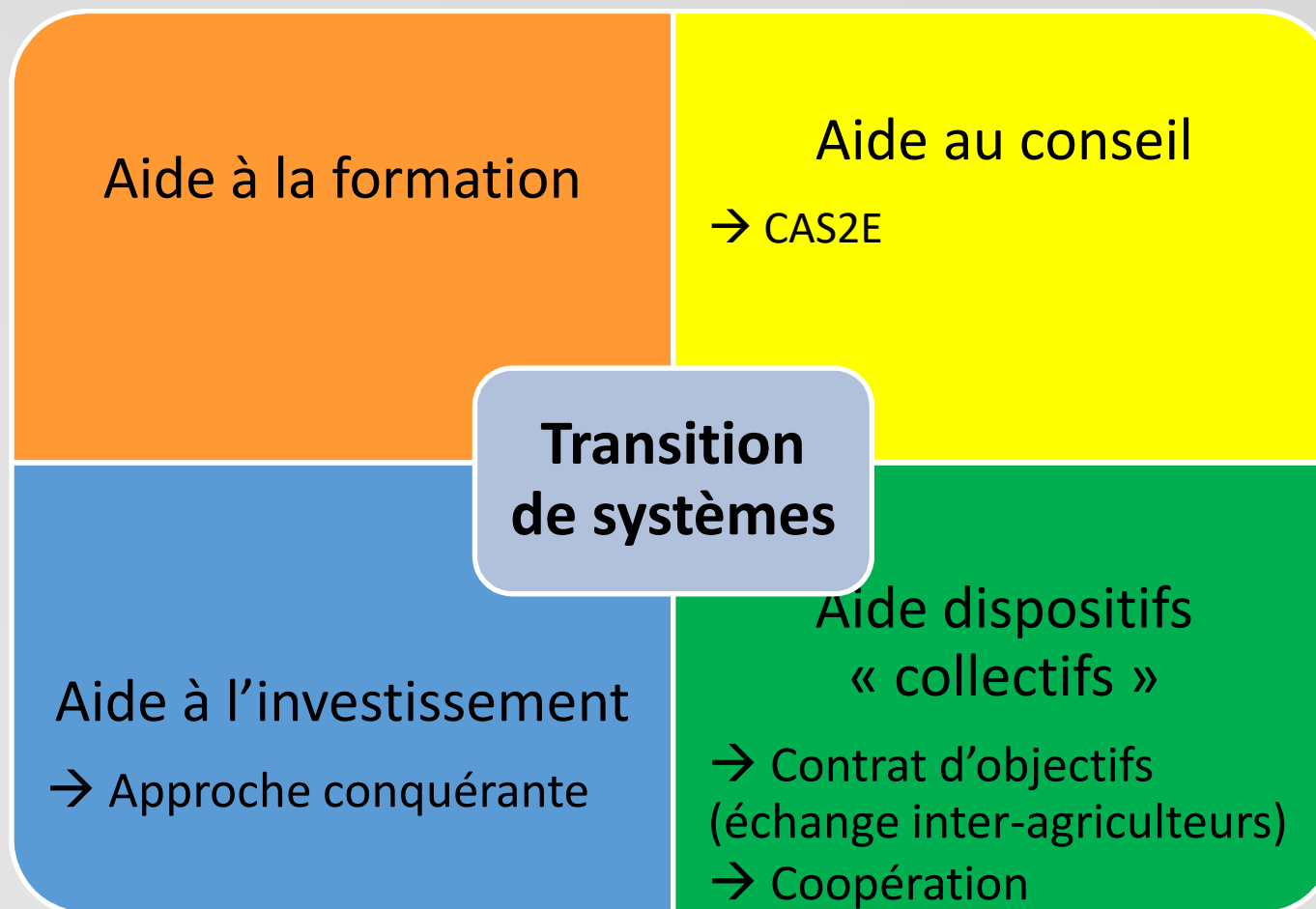
2nd et 3^{ème}
trimestres 2023

Instruction et engagement des dossiers 2023

Fin 2023

Païement (1^{ère} annuité) des dossiers 2023

Outils régionaux mobilisables pour accompagner la transition des systèmes



Dispositif

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LA SALLE